



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Île-de-France

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2020 - 31/12/2020
Version	2020.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	Consultation écrite du 15 au 28 juin 2021
Date d'approbation par le comité de suivi	28/06/2021

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP011
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Île de France
Période de programmation	2014 - 2020
Version	5.1
Numéro de la décision	C(2020)2418
Date de la décision	16/04/2020
Autorité de gestion	Conseil régional d'Île-de-France
Organisme de coordination	Agence de services et de paiement

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	17
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	18
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	18
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	21
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	22
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	22
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	22
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	22
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	24
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	25
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	25
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	26
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	27
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	27
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	30
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	32
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	32
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	32
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	32
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	33

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	34
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	35
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	36
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	37
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	39
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	40
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	41
Annexe II	42
Documents	51

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,16	9,10	1,76
	2014-2019			0,16	9,10	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					10,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2020	20,70	99,16	14,71	70,47	20,87
		2014-2019	16,10	77,13	12,54	60,07	
		2014-2018	13,72	65,73	10,06	48,19	
		2014-2017	14,17	67,88	6,86	32,86	
		2014-2016	8,23	39,43	2,96	14,18	
		2014-2015	5,07	24,29	1,77	8,48	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	36 584 054,77	135,50	21 220 016,00	78,59	27 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 171 627,59	198,91	3 019 897,79	116,15	2 600 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	41 755 682,36	141,07	24 239 913,79	81,89	29 600 000,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	6,50	99,08	4,71	71,79	6,56
		2014-2019	5,17	78,80	3,70	56,40	
		2014-2018	4,04	61,58	2,66	40,54	
		2014-2017	3,70	56,40	1,73	26,37	
		2014-2016	2,68	40,85	1,11	16,92	
		2014-2015	1,83	27,89	0,52	7,93	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 199 645,93	91,85	3 984 394,00	59,03	6 750 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 199 645,93	91,85	3 984 394,00	59,03	6 750 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020					0,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à l'investissement pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (exploitations)		2014-2020			99,00	141,43	70,00
		2014-2019			68,00	97,14	
		2014-2018			42,00	60,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 911 256,87	150,43	1 851 410,00	71,21	2 600 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 911 256,87	150,43	1 851 410,00	71,21	2 600 000,00

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020					3,48
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020					3,48
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020					12,18
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020			4,84	88,53	5,47
	2014-2019			4,35	79,56	
	2014-2018			2,88	52,68	
	2014-2017			1,76	32,19	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à	2014-2020			6,55	93,15	7,03

améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2019			6,23	88,60	
		2014-2018			3,92	55,75	
		2014-2017			2,27	32,28	
		2014-2016					
		2014-2015			0,05	0,71	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			6,43	121,92	5,27
		2014-2019			6,23	118,13	
		2014-2018			2,81	53,28	
		2014-2017			2,27	43,04	
		2014-2016					
		2014-2015			0,35	6,64	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	395 357,46	39,54	187 850,00	18,79	1 000 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 852 793,06	46,87	2 089 457,00	25,42	8 220 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	85 118,53	7,74	15 126,00	1,38	1 100 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	28 423 209,02	103,86	14 366 865,62	52,50	27 366 667,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	36 932 883,50	157,78	19 002 315,20	81,18	23 407 908,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					13 333,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	69 689 361,57	114,04	35 661 613,82	58,36	61 107 908,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2020	11 591 981,26	136,38	7 407 180,00	87,14	8 500 000,00
		2014-2019	10 758 830,00	126,57	5 298 691,00	62,34	
		2014-2018	5 881 940,00	69,20	1 521 963,00	17,91	
		2014-2017	3 217 416,00	37,85	996 268,65	11,72	
		2014-2016	1 536 400,00	18,08	991 692,65	11,67	
		2014-2015	991 692,65	11,67	991 692,65	11,67	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 986 384,28	99,32	797 027,00	39,85	2 000 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 778 810,98	126,31	1 925 250,00	87,51	2 200 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 765 195,26	113,46	2 722 277,00	64,82	4 200 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			16,00	40,00	40,00
		2014-2019			14,50	36,25	
		2014-2018			6,00	15,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					0,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			14,84	94,98	15,62
		2014-2019			14,84	94,98	
		2014-2018			14,84	94,98	
		2014-2017			14,06	89,99	
		2014-2016			14,06	89,99	
		2014-2015			14,06	89,99	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	498 991,00	24,95	181 578,84	9,08	2 000 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 780 731,16	15,99	1 890 178,04	16,98	11 133 333,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 279 722,16	17,36	2 071 756,88	15,77	13 133 333,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le présent rapport de mise en œuvre porte sur l'année 2020 et présente donc des données cumulées des réalisations des six années de programmation 2014 à 2020.

• Rappel des principales étapes de la mise en œuvre du PDR et contexte général de l'année 2020

Le PDR de la Région Ile-de-France a été approuvé le 7 août 2015. En 2014, certaines mesures du PDR ont d'abord été mises en œuvre dans le cadre du régime de transition. Plus de 4 M€ de dépenses publiques (et 1,277 M€ de FEADER) avaient ainsi été engagées.

Le PDR est entré en vigueur hors transition à partir de l'année 2015. L'année 2016 a constitué la première année complète de fonctionnement du programme hors période de transition, avec l'ouverture de plusieurs types d'opérations supplémentaires (coopération, animation des MAEC, contrats Natura 2000 notamment).

Cette dynamique s'est poursuivie depuis. Le PDR a été modifié en 2017, en 2018 avec une modification stratégique (cf RAMO 2018), en 2019 (cf RAMO 2019) et à nouveau en début d'année 2020 sur la base d'un travail initié en 2019 (cf. partie 3.a).

Le rythme de programmation reste globalement satisfaisant, malgré des disparités persistantes entre les différents types d'opérations. Ainsi, fin 2020, environ 87% de la maquette FEADER était programmée (dossiers instruits et présentés en comités de programmation).

En 2020, le rythme des paiements s'est globalement maintenu, voire a été accéléré dans le cas de certains dispositifs, notamment sur la mesure LEADER. Fin 2020, un montant total de 29,68 M€ de FEADER avait été payé, soit 51% de la maquette, représentant 47,5 M€ de dépense publique (hors top up, le montant avec le top up s'élevant à 70,5 M€). Pour la seule année 2020, cela représente un montant FEADER payé de 7,35 M€ et un montant de dépense publique (hors top up) de 10,8 M€, en légère diminution par rapport à 2019.

Les outils de paiement des mesures HSI-GC sont désormais tous disponibles et le traitement des dossiers SIGC a rejoint un calendrier proche de la normale.

Afin de tirer les enseignements du début de la programmation et de privilégier une mise en œuvre pragmatique, la mise en œuvre des mesures a été poursuivie en 2020 sur le même mode opératoire qu'en 2018 et 2019, et a en outre intégré le recentrage de la logique d'intervention opéré par la révision de 2018.

Au 31 décembre 2020, le montant cumulé des engagements (décisions juridiques signées) s'élève à 43,79 M€, soit 75% de la maquette.

Etat d'avancement par priorité : éléments clés

Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La stratégie du PDR relative à cette priorité transversale est notamment mise en œuvre par la mesure 16-coopération, qui accompagne les projets de coopération entre acteurs de l'agriculture, de la forêt et du développement rural.

Certains volets de la mesure 16 ont été fermés dans le cadre de la révision de stratégie du PDR en 2018. Le

volet "stratégies locales de développement en forêt" a fait l'objet d'un appel à projet en 2019, mais le temps nécessaire à la mise au point puis à l'instruction des projets n'a pas permis leur validation avant la fin de l'année 2019. Aussi, les dossiers ont été déposés, instruits, programmés et engagés en 2020.

Au titre de cette priorité, un montant de 90 789,42 € de FEADER a été payé, représentant 181 578,84 € de dépense publique (hors top up). La cible T1 est réalisée à hauteur de 9,1% de la valeur cible 2023, revue à la baisse, parallèlement à la baisse des montants nécessaires au périmètre de cette mesure, dans le cadre de la révision de la maquette lors de la révision du PDR début 2020, et la cible T2 à hauteur de 20% de la cible 2023. Ces faibles réalisations peuvent s'expliquer en partie par la complexité de la mise en oeuvre de la mesure 16, dont les stratégies accompagnées, tant sur le volet stratégies locales de développement hors forêt, que celui en forêt, ont été sélectionnées mais dont les dossiers ne sont, pour un certain nombre d'entre eux, pas encore réalisés.

Priorité 2 – Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Les paiements relatifs à cette priorité s'élèvent au 31/12/2020 à hauteur de 11,92 M€ de FEADER et 28,22 M€ de dépenses publiques totales (top up compris).

Domaine prioritaire 2A : Améliorer les résultats économiques et la compétitivité des exploitations

Les différents types d'opération permettant d'accompagner la modernisation des exploitations agricoles par des investissements structurants sont opérationnels depuis le début de la programmation, transition comprise. Ils ont fait l'objet de quatre appels à projets entre 2015 et 2018, avec un cadre annuel ouvrant plusieurs dates de dépôt et de sélection chaque année. En 2019, un nouvel appel à projets a été lancé avec des priorités renouvelées. En 2020, le nouvel appel à projet émis s'inscrivait dans les mêmes priorités qu'en 2019. Cet appel à projets comportait comme toujours plusieurs volets : bâtiments agricoles, diversification des exploitations par de nouveaux ateliers de production ou vers des activités non agricoles ; investissements environnementaux. Quelques évolutions ont été introduites, notamment sur le volet « investissements environnementaux » pour permettre à des groupements d'agriculteurs de porter des projets collectifs de plus grande envergure.

La programmation sur ces dispositifs est toujours une des plus importantes du PDR. Au 31/12/2020, plus de 10,5 M€ de FEADER ont été engagés, représentant plus de 41,75 M€ de dépenses publiques totales. Selon la même tendance amorcée en 2018, et maintenue en 2019, une part importante de dossiers a été financé en top up, sans contreparties FEADER à cause de la consommation importante de l'enveloppe.

Au 31 décembre 2020, 1 218 opérations sont achevées au titre de ces dispositifs, représentant 8,7 M€ de FEADER et plus de 24,2 M€ de dépense publique payés.

En 2020, ont été sélectionnés plus de 160 dossiers d'équipements à objectif environnemental (notamment des matériels utilisés par les exploitations en agriculture biologique), et plus de 260 dossiers de modernisation ou de diversification agricole (ex : modernisation de bâtiments d'élevage, création de nouveaux ateliers en diversification, par exemple l'élevage avicole, création d'ateliers de transformation à la ferme et d'espace de vente...)

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point 1.b) ci-dessus) : Ce domaine prioritaire présente les niveaux de réalisation des indicateurs les plus élevés du PDR, traduction du dynamisme des types d'opération y contribuant. Ainsi, en termes d'engagements, la valeur cible 2023 pour les dépenses

publiques était dépassée depuis 2018. Néanmoins, cette dernière a été revue à la hausse en conséquence de la dernière révision du PDR, qui portait notamment sur la modification de la maquette. Cette nouvelle cible est toutefois dépassée en 2020 en termes d'engagement et atteinte à hauteur de 82% en termes de réalisations.

La part des exploitations bénéficiant d'un soutien parmi la population régionale (cible T4) est de 20,70 % si l'on considère les engagements fin 2020, alors que la valeur cible pour 2023 est de 20,87% (également révisée à la hausse suite à la révision de la maquette et l'augmentation des crédits affectés aux types d'opération décrit plus haut). Malgré cette révision à la hausse, la cible est presque atteinte à 100% fin 2020 (99,16%). En paiements, cette cible est atteinte à hauteur de 70,5%.

Domaine prioritaire 2B : faciliter le renouvellement des générations

Le soutien à l'installation en agriculture, dispositif très important dans la logique d'intervention du PDR, est également opérationnel depuis le début de la programmation. 339 projets (dont 39 projets en 2020) ont été accompagnés, pour un montant total de plus 6,2 M€ de dépenses publiques et 4,8 M€ de FEADER (crédits engagés juridiquement au 31/12). Cela représente 39 projets accompagnés en 2020, soit une légère baisse par rapport à 2018 et 2019, années durant lesquelles le nombre de dossiers avait augmenté de manière considérable. Au 31/12/2020, 3,18 M€ de FEADER ont été payés, soit 3,98 M€ de dépenses publiques.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point 1.b) ci-dessus) : En termes d'engagements, la part des exploitations bénéficiant de la DJA (cible T5) atteint 6,50% au 31/12/2020, soit presque la valeur cible 2023 de 6,56%, et la valeur cible en termes d'engagements financiers est atteinte à hauteur de 91,85%. En termes de paiements, la part des exploitations bénéficiant de la DJA (cible T5) est de 4,71%, ce qui représente donc 71,79% de la valeur cible 2023 et près de 60% de la valeur cible pour le total des dépenses publiques.

Priorité 3 - Domaine prioritaire 3A : Promouvoir la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le type d'opération rattaché à ce domaine prioritaire (4.2) fait partie du groupe de dispositifs liés à la modernisation et la diversification des exploitations et est mis en œuvre selon les mêmes modalités que décrites ci-dessus pour le type d'opération 4.1 rattaché au domaine prioritaire 2A. Il s'agit du volet investissements et transformation à la ferme.

Au 31/12/2020, plus de 1 M€ de FEADER et plus de 3,9 M€ de dépenses publiques ont été engagés juridiquement. 0,74 M€ de FEADER et 1,85 M€ de dépenses publiques totales ont été payés sur cette priorité au 31/12/2020. Comme pour le type d'opération 4.1, une part importante de dossiers a été financé en top up, du fait de la consommation importante de l'enveloppe.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point 1. b) ci-dessus) : Pour les réalisations, la valeur cible des dépenses publiques à échéance 2023, révisée dans le cadre du PDR v4, et déjà presque atteinte fin 2019 pour les engagements, est atteinte, fin 2020, à hauteur de 150% pour les engagements et de 71,21% pour les paiements. Par ailleurs, le nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien (cible T24 représentant ce domaine prioritaire) s'élève, au 31/12/2020, à 99 (en réalisations), ce qui représente 141% de la cible 2023, révélant pour ce dispositif une demande particulièrement forte et une forte dynamique d'engagement.

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les éco-systèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Cette priorité constitue toujours un axe important de la stratégie du PDR. Pour l'ensemble de cette priorité,

14,84 M€ de FEADER, et 35,7 M€ de dépenses publiques totale (top up compris) ont été payés au 31/12/2020.

Concernant la mesure 10 (MAEC), entre 2015 et 2017, trois appels à projets avaient permis de sélectionner 24 territoires de projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) portant sur des enjeux liés à la protection de la ressource en eau et à celle de la biodiversité. En 2018, les territoires reconnus PAEC ont vu leur agrément prorogé d'une année (dans la perspective d'un réexamen ayant eu lieu début 2019 sur la base des résultats à mi-parcours). En effet, comme cela était spécifié dans les différents appels à candidatures, l'opérateur du PAEC devait prévoir la réalisation d'un bilan à l'aide d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Après 4 ans d'agrément, un bilan intermédiaire a donc été demandé par la Région et la DRIAAF. Au-delà des résultats quantitatifs et du bilan des actions entreprises (dynamiques enclenchées, points forts, points faibles, enseignements utiles, etc.), les opérateurs de PAEC devaient transmettre tout document permettant d'apprécier l'animation du PAEC et la dynamique du territoire (documents de communication produits à l'intention des agriculteurs, comptes rendus des réunions et formations réalisées avec les exploitants agricoles, fichiers graphiques des éléments engagés...). Ces éléments ont permis à l'autorité de gestion d'évaluer l'opportunité de reconduire les PAEC pour les campagnes 2019 et 2020 mais également de revoir, le cas échéant, leur périmètre et les MAEC proposées à la contractualisation lors des campagnes à venir. Ainsi, en 2020, les mêmes territoires que ceux sélectionnés en 2019, étaient opérants.

Les agriculteurs dont l'exploitation est située sur un PAEC ont pu souscrire à des contrats permettant d'améliorer la protection de l'environnement dans les exploitations. Les territoires sélectionnés couvrent des zones à enjeux Eau et Biodiversité telles que définies dans le PDR. On dénombrait donc en 2020, 4 territoires à enjeu Eau, 6 territoires « multi-enjeux » Eau et Biodiversité et 9 territoires Biodiversité (dont Natura 2000).

Au 31 décembre 2020, le montant de FEADER prévisionnel, alloué aux 1817 contrats souscrits, s'élève à 12,75 M€ (montants programmés), dont 313 contrats et 1,7 M€ pour la seule année 2020. Cela représente un montant total de dépenses publiques prévisionnel de 4,7 M€ pour la seule année 2020 et de plus de 28 M€ depuis le début de la programmation. Plus de 22 000 ha sont concernés par les contrats souscrits jusqu'en 2020 (données prévisionnelles, l'instruction de l'ensemble de ces contrats n'étant pas terminée). 7,14 M€ de FEADER ont été payés au 31/12/2020 au titre de cette mesure, représentant 14,4 M€ de dépenses publiques totales.

Concernant la mesure 11 de soutien à l'agriculture biologique, activée depuis 2015, le montant prévisionnel alloué aux 467 contrats conversion et maintien souscrits en 2020 s'élève à 2 M€ de FEADER et 9,5 M€ de dépense publique (montants programmés). Cumulé avec les contrats souscrits depuis 2015, cela représente un montant FEADER de 10,3 M€ et une dépense publique totale de 37 M€. Sur la seule mesure de conversion à l'agriculture biologique, près de 26 000 ha ont été accompagnés entre 2015 et 2020. 6,56 M€ de FEADER ont été payés au 31/12/2020 au titre de cette mesure, représentant 19 M€ de dépenses publiques totales.

(NB: les montants cumulés tiennent compte des montants actualisés pour les campagnes 2015 à 2018. Les montants donnés dans les RAMO précédents pour les campagnes 2015 à 2018 étaient en effet des montants prévisionnels).

Pour ces deux mesures 10 et 11, les engagements et paiements dans les outils de gestion étaient toujours réalisés en décalage des campagnes. Au 31/12/20, les annuités 2015 à 2019 des contrats étaient en partie payés aux bénéficiaires.

Le groupe de dispositifs en faveur de la modernisation des exploitations contribue également à cette priorité,

par le volet du soutien aux investissements environnementaux non productifs (TO 4.4). Sur ce TO, 93 036,42 € de FEADER, et 187 850 € de dépenses publiques totales avaient été payées au 31/12/2020, pour 22 projets.

Les dispositifs de soutien à Natura 2000 en Île-de-France (animation et contrats) ont permis d'accompagner au 31/12/2020, 110 opérations (dossiers engagés) pour un montant de plus de 2,2 M€ de FEADER. 85 dossiers sont réalisés ou partiellement réalisés, représentant un montant de près de 1,02 M€ de FEADER et 1,9 M€ de dépense publique.

La mesure 8.2 - Agroforesterie qui cible un petit nombre de projets complète la stratégie du PDR en matière d'accompagnement des exploitations sur le volet qualité de l'eau (DP 4B) a également été activée, mais uniquement en top up en début de programmation. Un nouvel appel à projets a été lancé en 2019 pour accompagner de nouveaux projets, mais les délais de montage puis d'instruction des dossiers de cette mesure n'ont pas permis une programmation avant la fin de l'année 2019 ; les dossiers ont donc été programmés en 2020.

Enfin, le financement de l'animation des sites porteurs de projets agro-environnementaux a également été poursuivi en 2020. Les premiers paiements ont débuté sur cette mesure en 2019, et se sont poursuivis en 2020 (3 dossiers payés, 17 150 € de FEADER).

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point 1. b) ci-dessus) :

La part de terres agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité (cible T9) s'élève à 6,43% en termes de réalisations, soit un dépassement de la cible 2023, établie à 5,27%, déjà dépassée en 2019 et révisée à la hausse lors de la dernière révision du PDR. La part de terres agricoles sous contrat soutenant la qualité de l'eau (cible T10) s'élève à 6,55%, permettant d'atteindre la cible, établie à 7,03% (contre 5,47% avant la dernière révision du PDR) à hauteur de 93%. La part des terres agricoles sous contrat préservant la qualité des sols (cible T 12) s'élève à 4,84%, ce qui représente 88,44% de la cible fixée pour 2023.

En revanche, aucune réalisation n'est constatée pour la réalisation des cibles T8, T11 et T13, s'expliquant par le fait que la mesure associée n'a pas été mobilisée depuis son ouverture.

Priorité 5 et DP 5C : Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable

Les mesures destinées au soutien forestier connaissent toujours une bonne dynamique. Au 31/12/2020, 1,1 M€ de FEADER ont été versés, représentant 2,72 M€ de dépenses publiques totales.

Au 31/12/2020, 32 projets de soutien à la mécanisation forestière étaient engagés, représentant un montant de dépenses publiques de 2,7 M€ et 1,03 M€ de FEADER, 33 092 € de FEADER pour la seule année 2020. A cette même date, 23 opérations étaient achevées, représentant 0,713 M€ de FEADER et 1,93 M€ de dépenses publiques totales. 2020 a ainsi marqué un très faible niveau d'engagement sur cette mesure. Néanmoins, le rythme des paiements s'est globalement maintenu.

Le soutien à la desserte forestière a permis, au 31/12/20, d'accompagner 36 projets, représentant 1,98 M€ de dépenses publiques totales et 0,925 M€ de FEADER (crédits engagés), dont près de 0,2 M€ uniquement en 2020, année particulièrement dynamique en termes d'engagements sur cette mesure. A cette même date, 10 projets étaient réalisés, représentant un montant de 0,399 M€ de FEADER et 0,797 M€ de dépense publique totale.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point 1. b) ci-dessus) : Le taux de réalisation de la

valeur cible 2023 pour l'indicateur T16 (total des investissements), revue à la hausse lors de la révision du PDR effectuée en début d'année 2020, reste dépassé pour les engagements (136%) et est réalisé à un peu plus de 87% en termes de paiements, du fait d'une très bonne dynamique d'engagement sur les mesures liées.

Priorité 6 et domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures 16-Coopération et 19-LEADER contribuent à ce domaine prioritaire. Au 31/12/2020, un montant de 1,08 M€ de FEADER et 2,04 M€ de dépenses publiques totales ont été payés pour cette priorité. 2020 a marqué une accélération du rythme de paiement sur les mesures Leader.

• Appui aux stratégies de territoire - LEADER

Pour rappel, l'Île-de-France compte 5 territoires LEADER, dotés d'une enveloppe totale de 6,2 M€ de FEADER pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Une fois passées les phases de sélection puis de conventionnement, la programmation a débuté de façon effective dans les territoires en 2016 et s'est poursuivie depuis.

Au 31 décembre 2020, 160 projets LEADER ont déjà été retenus dans le cadre des comités de programmation des 5 territoires, pour un montant de plus de 3,4 M€ de FEADER et plus de 5,7 M€ de dépense publique totale (montants programmés). Pour la seule année 2020, 45 projets ont été sélectionnés, représentant un financement de 957 367 € de FEADER et 1,8 M€ de dépense publique totale (montants programmés). Ainsi, 2020 a représenté une année particulièrement dynamique.

Les paiements, débutés en 2018, ont progressé au cours de l'année 2019 et se sont considérablement accrue au cours de l'année 2020 (+52% en termes de dépenses publiques totales payées). Au 31/12/2020, 45 dossiers avaient fait l'objet d'un ou plusieurs paiements, représentant 986 438,2€ de FEADER (soit 16% de la maquette) et plus de 1,89 M€ de dépenses publiques.

Exemples de projet sélectionnés en 2020 :

- *L'élargissement des débouchés laitiers offerts localement par l'acquisition d'une chambre froide par une entreprise de transformation laitière s'approvisionnant localement (GAL Seine Aval)*
- *La création de circuits de randonnées dans la Vallée de la Bièvre (Terre et Cité)*
- *la mise en place d'un signe officiel de reconnaissance pour le cresson de Fontaine essonnien (GAL du Gâtinais)*
- *le développement de circuits courts pour l'approvisionnement des restaurants scolaires municipaux (GAL Sud 77)*
- *le développement de l'activité de vinification d'une exploitation viticole afin de valoriser localement la production (GAL Terre de Brie)*

La mise en œuvre de la mesure 16 - coopération (stratégies locales de développement) s'est poursuivie avec la mise en œuvre, pour les territoires sélectionnés pour des projets pluriannuels les années précédentes, d'une nouvelle phase de leur projet. En parallèle, un nouvel appel à projet sur les stratégies locales de développement en forêt a été ouvert début 2019, mais les délais de préparation et d'instruction des dossiers n'ont pas permis de programmer les dossiers avant la fin de l'année 2019. Ces dossiers ont ainsi été déposés, instruits et programmés en 2020.

Au 31/12/2020, 0,259 M€ de FEADER étaient engagés sur cette mesure, et 90 789 € de FEADER étaient payés (2 dossiers). Si la dynamique d'engagement s'est maintenu, on observe un ralentissement dans le paiement des dossiers.

Résultats par rapport aux valeurs cibles des indicateurs (point 1.b) ci-dessus) : La valeur 2023 de la cible T23 (emplois créés) est atteinte à hauteur de 40%. La valeur 2023 de la cible T21 (part de la population couverte par des stratégies de développement local) est atteinte à hauteur de près de 95%.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

sans objet

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation du PDR n'a pas été modifié.

Dans le PDR, il était toutefois prévu que des évaluations spécifiques et thématiques soient réalisées en plus des évaluations réglementaires. Toutefois, le choix fait par l'AG a été jusqu'à présent de concentrer les ressources disponibles à la réalisation des évaluations réglementaires.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Dans la continuité de la mission d'évaluation renforcée du PDR, menée en 2019, le prestataire a également été mandaté pour un accompagnement spécifique des GAL sur ce sujet. Il s'agissait de poursuivre et conforter un premier travail, réalisé en 2017, d'accompagnement méthodologique des territoires pour se doter d'un cadre et d'outil d'évaluation en continu. Un bilan a été fait avec chaque territoire, un accompagnement spécifique réalisé avec les territoires les moins avancés, ainsi qu'une session collective, organisée en février 2020. Cet accompagnement avait pour but de préfigurer l'évaluation obligatoire devant être réalisée par le GAL, dès 2021. Le réseau rural sera mobilisé pour offrir un cadre de poursuite de mutualisation sur ce thème. Ce travail s'effectue en parallèle de l'élaboration d'un rapport d'exécution annuel par les GAL, où il est fait état de l'activité menée au cours de l'année.

Sur le sujet spécifique des Mesures agro-environnementales et climatiques, dans le cadre du renouvellement d'agrément des territoires porteurs de PAEC début 2019 chaque territoire a fourni à la fin de l'année 2018 un bilan à mi-parcours des résultats du PAEC. Ces bilans ont été étudiés par la Région, les services instructeurs et financeurs et ont été partagés entre les territoires, et ont été utilisés pour les renouvellements d'agréments début 2019 au titre des campagnes 2019 et 2020. Cet exercice a de nouveau été demandé aux territoires porteurs de PAEC fin 2020, dans le cadre du renouvellement de l'agrément pour les campagnes 2021 et 2022.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Comme les années précédentes, les travaux sur la fourniture et la gestion de données ont été conduits dans le cadre des travaux communs à l'ensemble des PDR, avec le MAA, l'ASP et l'Observatoire du développement rural (ODR), dont les missions sont décrites dans le plan d'évaluation du PDR.

Pour la constitution du présent RAMO, l'autorité de gestion a donc eu recours à des données issues d'OSIRIS et notamment du portail de valorisation Valosiris, des extractions d'ISIS ainsi que des tables mises à disposition par l'ODR pour le RAMO.

Plus ponctuellement, et notamment pour la réponse aux questions évaluatives, ont également été utilisés des tableaux de bords propres à l'AG ou aux services instructeurs pour compléter les données issues des outils de gestion.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune évaluation spécifique n'a été conduite en 2020.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Au cours de l'année 2020, les actions suivantes ont été réalisées pour améliorer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme :

- **Poursuite des actions de pilotage mises en place depuis le début du programme :**

Les actions mises en œuvre les premières années du programme ont été poursuivies en 2020. Il s'agit notamment de l'organisation des services instructeurs ainsi que de la mise à jour régulière des circuits d'instruction et de validation des projets : le système de circuits de gestion, conventionnement, délégations a été complété et mis à jour en tant que de besoin.

Au plan national, la tenue de différents comités associant Régions, MAA et ASP s'est poursuivie et l'autorité de gestion participe à ces différentes instances (Comité Etat-Régions, Comité Technique Transversal, Comités opérationnels COMOP, Comité d'orientation stratégique OSIRIS) qu'elles soient plutôt stratégiques ou plutôt opérationnelles. En 2020, ont par exemple été travaillées et discutées la question de la pérennité des opérations d'investissements, et de manière tout à fait conjoncturelle, les mesures à prendre pour maintenir la programmation malgré les restrictions sanitaires rencontrées du fait de l'épidémie de Covid-19.

Au plan régional, les partenaires sont réunis régulièrement dans le cadre des comités de pilotage spécifiques aux dispositifs, des comités de sélection ou du comité régional de programmation, qui permet d'aborder des questions de pilotage et de mise en œuvre au-delà de la validation des projets. Ainsi, ont par exemple été tenus au cours de l'année 2020, 5 comités de sélection pour le volet investissements agricoles, 3 comités techniques et 2 comités de sélection pour le volet Natura 2000, 3 comités de sélection pour les mesures du volet forestier. Pour Leader, ont eu lieu 1 réunion avec les Présidents de GAL et 1 réunion inter-GAL. Ces réunions et comités ont pu se tenir mais de manière adaptée aux conditions liées à la crise sanitaire du fait de l'épidémie Covid-19.

- **Adaptation des procédures existantes et mise en place de procédures dérogatoires dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19**

Du fait de l'épidémie de Covid-19 et des restrictions mises en place pour y faire face, un certain nombre de dispositions ont dû être prises afin de permettre la poursuite de l'instruction des dossiers et de la bonne mise en œuvre du programme. Ainsi, trois notes ont été transmises aux services instructeurs et autres parties impliquées dans la mise en œuvre du PDR en Ile-de-France de mars à juillet 2020. Celles-ci portaient sur le dépôt des dossiers de manière dématérialisée, la conduite des visites sur place et la possibilité de les réaliser de manière dématérialisée. Plus ponctuellement, des demandes de prolongation des projets pour faire face au retard pris par les porteurs de projet dans la réalisation de leur projet du fait de la situation sanitaire ont pu être acceptées.

- **Formation des services instructeurs**

Au cours de l'année 2020, les formations suivantes ont été organisées :

- Des formations par mesure pour accompagner les nouveaux arrivants :

- Formation outils LEADER pour accompagner 2 nouvelles instructrices – octobre 2020 : formation à l’utilisation des outils (1 session présentation OSIRIS, 1 session présentation FCR, 1 session saisie de la demande de paiement)
- Formation relative à la mesure Natura 2000 – janvier/février 2020 pour l’accompagnement d’un nouvel instructeur (2 demi-journées) : formation règlementaire et utilisation des outils OSIRIS et feuille de calcul ;
- Formation Desserte forestière : octobre 2020 pour l’accompagnement d’un nouvel instructeur (2 demi-journées) : formation règlementaire et utilisation des outils OSIRIS et feuille de calcul.
- Des réunions/formations pour accompagner les évolutions règlementaires et/ou la mise en place ou la modification d’outils et accompagner la montée en compétence des instructeurs :
 - Formation sur la DJA et la livraison du solde – novembre 2020, 6 participants ;
 - Formation sur la commande publique – novembre/décembre 2020, 15 personnes (4 demi-journées) ;
 - Formation sur l’analyse des Organismes Qualifiés de Droit Public – décembre 2020, 10 participants ;

L'ensemble de ces formations a concerné au total un peu plus d'une trentaine de participants.

En parallèle, la Région a poursuivi sa participation au travail de mutualisation conduit à l'échelon national avec les autres régions, le MAA et l'ASP sur le sujet spécifique de la formation. Dans ce cadre, une formation en ligne sous la forme d'un MOOC, ou module de formation à distance, a été réalisée. Celle-ci doit permettre aux instructeurs, GAL, et tout autre partie impliquée de près ou de loin dans la mise en œuvre d'un dossier cofinancé par le FEADER, de disposer de toutes les informations pratiques pour gérer un dossier de demande d'aide cofinancé par le FEADER et répondre aux attendus règlementaires. Ce tutoriel se présente sous la forme d'un ensemble de vidéos interactives en animation. Elles proposent un parcours pédagogique avec des interactions possibles sous la forme d'infobulles, de liens vers des pages web, de liens vers les autres vidéos. Cette offre de formation a été déployée en 2020. Depuis ce lancement, 30 participants ont suivi les différents modules en Ile-de-France, dont près de la moitié au sein des services instructeurs.

En outre, en 2020, étaient prévues des sessions de formation individuelle à destination des GAL, portant essentiellement sur la complétude des dossiers. Du fait des conditions sanitaires, celles-ci ont dû dans leur majorité être annulées. Néanmoins, une telle session a pu se tenir en octobre 2020 à destination du GAL du Plateau de Saclay.

● **Conduite de missions de supervision de l’instruction**

Au cours de l'année 2020, les services de l'autorité de gestion ont également continué à suivre les travaux, conduits de façon concertée avec le MAA, l'ASP et les autres autorités de gestion portant sur le suivi du plan national d'action taux d'erreurs et le suivi de l'exercice de la certification des comptes 2019 de l'ASP et la réponse aux différentes recommandations formulées par la CCCOP dans ce cadre.

Enfin, dans la continuité de la mission CCCOP conduite dans chaque région en 2017, la Région a poursuivi les travaux sur la mise en place d'un système de contrôle interne. Début 2019 a été lancée une procédure de sélection d'un prestataire pour accompagner la Région sur ce sujet. La mission proprement dite a eu lieu entre septembre 2019 et juillet 2020. Les objectifs de cette mission étaient de porter un diagnostic sur l'environnement de contrôle interne et les dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques, de prévention et de lutte anti-fraude mis en place dans le cadre du FEADER, et de procurer un

accompagnement méthodologique dans la mise en place d'une organisation et la construction d'outils de contrôle et de gestion des risques adaptés aux spécificités du FEADER. Pour ce faire, la mission s'est organisée en trois volets :

- Volet 1 : Diagnostic préalable au déploiement d'un dispositif de contrôle interne pour le FEADER et recommandations en termes d'organisation, de gouvernance et de ressources.
- Volet 2 : Appui méthodologique à la réalisation d'un manuel de contrôle interne adapté à l'organisation et au fonctionnement spécifique du FEADER.
- Volet 3 : Appui méthodologique à la réalisation d'une cartographie des risques FEADER

La mission s'est achevée, par une présentation des dispositifs à mettre en place en juillet 2020. Ces outils consistaient, notamment, en un manuel de procédure, comprenant entre autres une grille de supervision, rédigée courant 2020, ainsi qu'une cartographie des risques réalisée également en 2020.

La phase de déclinaison et de mise en œuvre en région de ces outils a débuté au cours du second semestre 2020 et se poursuit en 2021. Cela devra conduire au développement de nouvelles procédures ou une formalisation plus grande des procédures existantes.

• **Pilotage renforcé du suivi de l'exécution du programme**

En 2020, la Région a poursuivi, en lien avec l'ASP, l'examen régulier des niveaux de paiement, notamment dans la perspective du risque de dégageement d'office. Dans ce cadre, un suivi régulier par service instructeur a, notamment, été effectué pour garantir un niveau suffisant des paiements jusqu'au 31 décembre et ainsi prévenir le risque de dégageement d'office.

• **Finalisation de la révision du PDR afin d'ajuster la maquette aux besoins et évolution des fiches action des GAL**

Après presque 5 années de mise en œuvre du PDR (plus la transition), et une modification stratégique du PDR effectuée en 2018, il est apparu nécessaire d'effectuer des transferts entre les mesures et types d'opérations du PDR afin d'adapter la maquette aux besoins réels constatés sur les dispositifs. En effet, sans remettre en cause la stratégie, les prévisions de consommations établies initialement ou plus tôt dans la programmation (et ayant servi de base à l'élaboration initiale du programme ainsi qu'à la révision de 2018) ne correspondaient plus exactement aux besoins des mesures les plus dynamiques.

La dynamique de programmation suit une consommation importante sur le volet investissements agricoles (DP 2A principalement, ainsi que DP 3A et P 4), sur les mesures forestières déjà ouvertes (TO 4.3 et 8.6), sur les mesures surfaciques 10 et 11 (et forte dynamique de la conversion AB depuis 2018). A l'inverse, une sous-consommation par rapport aux prévisions est anticipée pour la priorité développement rural, notamment la mesure 16.7 - volet stratégies locales de développement hors forêt. La modification de maquette confirme le mouvement de concentration opéré lors de la révision stratégique du PDR v4 conduite en 2018 vers les mesures d'investissement, les MAEC et l'agriculture biologique.

Cette révision a également permis d'élargir le périmètre d'intervention du type d'opération 19.3 pour permettre l'accompagnement de projet de coopération avec des territoires de Pays tiers, et non uniquement d'autres Etats membres comme cela était envisagé initialement. En effet, un exemple intéressant de projet de coopération avec un territoire de Californie a été présenté par un des GAL (Terre et Cité, sur le territoire du Plateau de Saclay), sur des enjeux d'aménagement durable des territoires, en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques. Ce type de projet est apparu cohérent avec les enjeux portés par le GAL, les enjeux du FEADER, et justifiait une modification du principe prévu initialement dans le PDR. D'autres

projets pourront ainsi éventuellement être acceptés avec des territoires de Pays tiers.

Cette révision a été préparée en 2019 mais n'a été soumise et approuvée à la Commission européenne qu'en 2020.

Parallèlement, et sans que cela ne s'intègre à la révision du PDR, mais dans la poursuite du même objectif d'ajustement des dispositifs aux besoins, les GAL ont fait évoluer leurs fiches actions, modifiant notamment celles ayant fait l'objet de peu ou pas de projets depuis leur mise en place, et ce afin de répondre davantage aux besoins identifiés sur les territoires

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	58 061 868,00	51,61	30,55

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	58 061 868,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	58 061 868,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

cf. rubrique suivante

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

La présente section traite de la mise en œuvre du réseau rural régional, relevant de la responsabilité de la Région.

Le réseau rural régional d'Île-de-France est en place depuis la fin de l'année 2018.

En 2020, il a travaillé sur les aspects suivants :

- Conduire un travail spécifique avec les territoires organisés (LEADER et territoires agri-urbains) : Valorisation des projets, Accompagnement thématique, Animation d'un réseau des territoires, Renforcement des liens entre acteurs (territoires, institutionnels, organisations professionnelles agricoles,.)
- Participer à la production de références afin d'alimenter les réflexions régionales, notamment sur la future PAC - rôle de contributeur. Un atelier spécifique sur la future PAC a ainsi été organisé en 2020.

Ainsi, au titre de la capitalisation et de la valorisation des projets, 9 fiches projets ont été réalisées, de même qu'un livret sur les projets innovants des territoires franciliens.

Une participation du réseau régional a eu lieu aux instances du RRN (participation à l'Assemblée générale du Réseau rural national, participation à la rencontre annuelle des Réseaux Ruraux Régionaux 2020, participation à 2 rencontres annuelles des réseaux ruraux régionaux, et participation à plusieurs webinaires organisés par les réseaux ruraux régionaux).

Plusieurs actions ont été conduites en continu au cours de l'année pour la mise en place d'outils d'échanges et de partage de l'information, notamment la constitution et mise à jour de la liste des membres du réseau, l'actualisation du site internet, la publication de la lettre d'information et des fiches projets, communication auprès des membres, des échanges avec la cellule d'animation, le recensement et la liste des besoins des acteurs du territoire ou encore l'accompagnement personnalisé des territoires.

Enfin, 5 ateliers de travail ont été organisés par l'animateur du réseau sur différentes thématiques.

Site du réseau rural Île-de-France : <https://www.reseaurural.fr/region/ile-de-france>

A noter que ce volet n'a pas encore, au 31/12/2020, fait l'objet de paiements FEADER au titre de la Mesure

20 - Assistance technique.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Les actions déjà en place les années précédentes ont été poursuivies en 2020, en particulier:

- L'intégration du FEADER dans les démarches de valorisation interfonds (exemple de la réalisation de vidéos de valorisation de projets).
- Différentes actions de valorisation ont également été réalisées par les Groupes d'action locale pour la valorisation de leurs actions.
- la mise à jour régulière du site internet europe.idf, consacré aux fonds européens et sur lequel les appels à projets sont publiés. Ces appels à projets sont également relayés par les sites d'autres partenaires (services instructeurs, chambre d'agriculture par exemple).

2020 a, en outre, marqué la refonte complète du site europe.idf, afin d'offrir une meilleure visibilité aux appels à projets qui y sont publiés.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,16	9,10	1,76
		2014-2019			0,16	9,10	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					10,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	20,70	99,16	14,71	70,47	20,87
		2014-2019	16,10	77,13	12,54	60,07	
		2014-2018	13,72	65,73	10,06	48,19	
		2014-2017	14,17	67,88	6,86	32,86	
		2014-2016	8,23	39,43	2,96	14,18	
		2014-2015	5,07	24,29	1,77	8,48	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	41 755 682,36	141,07	24 239 913,79	81,89	29 600 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	36 584 054,77	135,50	21 220 016,00	78,59	27 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			49 440 032,00	76,06	65 000 000,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			21 220 016,00	78,59	27 000 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			740,00	70,48	1 050,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 171 627,59	198,91	3 019 897,79	116,15	2 600 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			10 066 326,00	167,77	6 000 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	6,50	99,08	4,71	71,79	6,56
		2014-2019	5,17	78,80	3,70	56,40	
		2014-2018	4,04	61,58	2,66	40,54	
		2014-2017	3,70	56,40	1,73	26,37	
		2014-2016	2,68	40,85	1,11	16,92	
		2014-2015	1,83	27,89	0,52	7,93	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 199 645,93	91,85	3 984 394,00	59,03	6 750 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 199 645,93	91,85	3 984 394,00	59,03	6 750 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			3 984 394,00	59,03	6 750 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			237,00	71,82	330,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020					0,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à l'investissement pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (exploitations)	2014-2020				99,00	141,43	70,00
		2014-2019				68,00	97,14	
		2014-2018				42,00	60,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 911 256,87	150,43	1 851 410,00	71,21	2 600 000,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 911 256,87	150,43	1 851 410,00	71,21	2 600 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			4 978 525,00	71,12	7 000 000,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			99,00	141,43	70,00	

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020					3,48	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020						3,48
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020						12,18
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020				4,84	88,53	5,47
		2014-2019				4,35	79,56	
		2014-2018				2,88	52,68	
		2014-2017				1,76	32,19	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020				6,55	93,15	7,03
		2014-2019				6,23	88,60	
		2014-2018				3,92	55,75	
		2014-2017				2,27	32,28	
2014-2016								
2014-2015					0,05	0,71		
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	2014-2020				6,43	121,92	5,27	
	2014-2019				6,23	118,13		
	2014-2018				2,81	53,28		
	2014-2017				2,27	43,04		
	2014-2016							

	(domaine prioritaire 4A)	2014-2015			0,35	6,64	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	69 689 361,57	114,04	35 661 613,82	58,36	61 107 908,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	395 357,46	39,54	187 850,00	18,79	1 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			550 466,00	40,78	1 350 000,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			22,00	18,33	120,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 852 793,06	46,87	2 089 457,00	25,42	8 220 000,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020					20,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	85 118,53	7,74	15 126,00	1,38	1 100 000,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			12 816,00	4,27	300 000,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 310,00	0,29	800 000,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			1,00	12,50	8,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020					35 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	28 423 209,02	103,86	14 366 865,62	52,50	27 366 667,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			18 047,00	82,78	21 800,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	36 932 883,50	157,78	19 002 315,20	81,18	23 407 908,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			18 403,00	122,69	15 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			8 444,63	105,56	8 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					13 333,00

Domaine prioritaire 5C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2020	11 591 981,26	136,38	7 407 180,00	87,14	8 500 000,00
		2014-2019	10 758 830,00	126,57	5 298 691,00	62,34	
		2014-2018	5 881 940,00	69,20	1 521 963,00	17,91	
		2014-2017	3 217 416,00	37,85	996 268,65	11,72	
		2014-2016	1 536 400,00	18,08	991 692,65	11,67	
		2014-2015	991 692,65	11,67	991 692,65	11,67	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 765 195,26	113,46	2 722 277,00	64,82	4 200 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 986 384,28	99,32	797 027,00	39,85	2 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			1 844 054,00	61,47	3 000 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			10,00	33,33	30,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 778 810,98	126,31	1 925 250,00	87,51	2 200 000,00
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020					30,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 925 250,00	87,51	2 200 000,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2020			5 563 126,00	101,15	5 500 000,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020			16,00	40,00	40,00	
		2014-2019			14,50	36,25		
		2014-2018			6,00	15,00		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020						0,00
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				14,84	94,98	15,62
		2014-2019				14,84	94,98	
		2014-2018				14,84	94,98	
		2014-2017				14,06	89,99	
		2014-2016				14,06	89,99	
		2014-2015				14,06	89,99	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 279 722,16	17,36	2 071 756,88	15,77	13 133 333,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	498 991,00	24,95	181 578,84	9,08	2 000 000,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 780 731,16	15,99	1 890 178,04	16,98	11 133 333,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2020			950 000,00	95,00	1 000 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			5,00	100,00	5,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			30 000,00	100,00	30 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 219 388,19	14,42	8 453 333,00	
M19.3	O1 - Total des	2014-2020			0,00	0,00	583 333,00	

	dépenses publiques						
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			640 789,85	31,01	2 066 667,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	13-08-2021		Ares(2021)5101452	1363433732	Résumé à l'intention des citoyens	13-08-2021	ncosmema
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP011	Annexe financière (systèmes)	06-08-2021		Ares(2021)5101452	526971945	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP011_fr.pdf	13-08-2021	ncosmema

